



Conseil économique et social

Distr. limitée
23 juillet 2007
Français
Original : anglais

Session de fond de 2007

Genève, 2-27 juillet 2007

Point 13 d) de l'ordre du jour

Questions relatives à l'économie et à l'environnement : établissements humains

Projet de décision présenté par le Vice-Président du Conseil, M. Léo Mérorès (Haïti), à l'issue de consultations officielles

Établissements humains

Le Conseil économique et social, rappelant ses résolutions pertinentes sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat¹,

- a) Prend note du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat²;
- b) Décide de transmettre le rapport à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine à sa soixante-deuxième session;
- c) Prie le Secrétaire général de présenter un rapport sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat aux fins d'examen par le Conseil à sa session de fond de 2008.

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.IV.6), chap. I, résolution 1, annexe II.

² E/2007/58.

